

La chaîne de télévision BFM condamnée

09/04/2013

Le 22 septembre 2011, BFM TV diffusait un reportage sur l'Opus Dei au cours duquel elle montrait une page tirée d'un site internet stipulant : « réseau fasciste, l'Opus Dei protège des anciens SS en fuite depuis 1945... ».

Le caractère diffamatoire de ces propos vient d'être reconnu par la justice. Cette affirmation était

totalement fausse, grave et dénuée de tout fondement.

Très attachée à la liberté d'expression, inséparable du respect pour les personnes et de la recherche de la vérité, l'Opus Dei a cependant décidé cette action envers la chaîne de télévision pour défendre sa réputation et éviter la propagation de propos mensongers et diffamatoires.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/la-chaine-de-télévision-bfm-condamnée/> (19/01/2026)